

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

Séance extraordinaire du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4 arrive à 19h19

Assiste également à la séance, Madame Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. AVIS DE CONVOCATION

En référence à l'article 153 du Code municipal, le maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h04.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-079 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE
5. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – SUIVIS
6. FRR-VOLET 4 COOPÉRATION MUNICIPALE
7. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE D'AOÛT 2024
8. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS
9. FIN DE LA SÉANCE

2024-09-19

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Amanda Hamel

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2024.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-079 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

2024-09-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en conformité de son plan d'urbanisme, souhaite posséder un droit de préemption sur certains lots pour des fins municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal (RLRQ, ch. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Anne Marie Yeates-Dubeau à la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé au conseil et expliqué par la directrice générale lors de la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2024 ;

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité adopte le Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

ADOPTÉE

5. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - SUIVIS

La directrice générale fait les suivis des dossiers pour vente pour non-paiement de taxes.

6. FRR-VOLET 4 COOPÉRATION MUNICIPALE

La directrice générale mentionne les différents projets de la MRC pour le FRR volet 4.

Arrivée du conseiller Jeffrey Bowker à 19h19

**Les élus renoncent à l'avis de convocation pour ajouter le point 8
Avis d'assujettissement au droit de préemption et notification au propriétaire
du matricule 2828 20 2638**

7. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE D'AOÛT 2024

2024-09-21

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du mois d'août 2024 n'a pas été transmise aux élus lors de l'envoi des documents préparatoires pour la séance du 3 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la liste de correspondance portant le numéro 2024-09-03 a été remise aux membres du conseil le 5 septembre 2024 ;

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la correspondance 2024-09-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

8. AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION ET NOTIFICATION AU PROPRIÉTAIRE DU 2828 20 2638

2024-09-22

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire est adopté séance tenante ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2024-079 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire entrera en vigueur le 10 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assujettir le matricule 2828 20 2638, lot 5000602, au droit de préemption pour créer un parc et pour agrandir le stationnement de la salle communautaire ;

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil autorise le maire à signer l'avis d'assujettissement au droit de préemption pour le matricule 2828 20 2638 ;

autorise la directrice générale à notifier le propriétaire des intentions du conseil d'assujettir le matricule 2828 20 2638 ;

ET d'inscrire au registre foncier l'avis d'assujettissement.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTION

10. FIN DE LA SÉANCE

2024-09-23

Proposé par Allan Stanley

appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédit (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Hélène Dumais, greffière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donnée ce 9 septembre 2024.

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière